

Atelier Stratégique OSC sur la mise en oeuvre de l'EPU

12-14 avril 2016, Niamey, Niger

Charte déclarative pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU

La situation des droits humains au Niger a été revue pour la deuxième fois le 18 janvier 2016 dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU) des Nations Unies à Genève. L'Etat du Niger a reçu 169 recommandations EPU sur lesquelles il aura à travailler d'ici le prochain EPU et cherchera à mettre en œuvre le plus grand nombre de celles-ci pour l'amélioration de la situation des droits humains.

Dans le cadre de l'EPU, la société civile participe à la mise en œuvre des recommandations issues de ce mécanisme. Le succès de la participation des Organisations de la Société Civile (OSC) dans l'EPU dépend de leur capacité et possibilité à suivre les obligations EPU, et à former des partenariats avec leur gouvernement.

Afin d'explorer toutes les possibilités de coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans le processus EPU, des OSC nigériennes (voir annexe) ont mené des réflexions trois jours durant afin de trouver des moyens de se familiariser à l'EPU. Le groupe des OSC signataires est ouvert à toute nouvelle OSC nigérienne poursuivant des buts similaires.

A l'issue des travaux dudit atelier, et sur la base des recommandations formulées à l'endroit du Niger dans le cadre de l'EPU, les Organisations de la Société Civile ont dégagé les priorités suivantes :

- **La création d'une coalition d'OSC pour l'EPU ;**
- **L'amélioration de l'accessibilité universelle au système du service public de la santé pour toutes les couches de la population ;**
- **L'amélioration de la jouissance du droit d'accès à l'eau potable pour toute la population ;**
- **La garantie des droits de la femme et de l'enfant ;**
- **L'éradication du mariage forcé des enfants, l'éradication des pratiques néfastes au développement et à l'épanouissement de l'enfant, ainsi que des mutilations génitales féminines ;**

- **Le respect scrupuleux des principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains ;**
- **L'adoption et la mise en œuvre des textes réglementaires portant sur la loi pastorale ;**
- **L'allocation par l'Etat d'au moins 20 % de son budget annuel national à l'Agriculture avec une part importante destinée directement à l'exploitation ;**
- **L'abolition *de jure* de la peine de mort et la ratification du 2^{ème} Protocole optionnel du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;**
- **Le renforcement de la mise en oeuvre du Plan d'Action National de lutte contre la traite d'êtres humains qui a été adopté en 2014 ;**
- **L'inclusion de l'éducation aux droits humains dans les curriculums et les systèmes scolaires pour une meilleure appropriation de la population de ses droits fondamentaux en vue d'une citoyenneté responsable ;**
- **L'intensification des audiences foraines d'établissement des pièces d'état civil ainsi que des cartes d'identité nationales.**

Les avancées réalisées par le gouvernement nigérien sont dûment reconnues par les signataires de la présente charte, qui s'engagent à l'accompagner dans sa promotion et sa mise en œuvre.

Par le biais de cette charte déclarative, les signataires décident de poursuivre leur travail sur les recommandations EPU, de concert avec tous les partenaires intéressés par le processus. Aussi marquent-ils leur volonté de se rencontrer de manière régulière afin de poursuivre le travail de communication, de coopération et de coordination autour de la mise en œuvre de ces recommandations.

Fait à Niamey, le 14 avril 2016

Annexe: Liste des ONG

Nom et Prénom	Structure
Moustapha Kadi	CODDEA
Nouhou M.Arzika	MPCR
Ibrahim Mory	CNDH
Abdou Abdourahamane	CDTN
Dioffo Ibrahim	CNDH
Soumana Boubacar	CNDH
Ibrahim Jean Etienne	DPJJ/MJ
Namata Boureima	MAPADEX
Doro Amadou Boureima	CNDH
Issa Tahirou	CNDH
Mme Sidikou Fatoumata	CNDH
Mme Traoré Salamatou	DIMOL
Mme Bachir Safia	CONGAFEN
Dodo Boureima	AREN
Hamidou Talibi	CNDH
Andillo Mahamane	CNDH
Ibrahim Tikiré	CNDH
Assane Karanta	CNDH
Fourératou Gakoye	Kassaï
Ibrahim Moussa	Point focal CNDH/ tahoua
Ibrahim Mallam Namaïwa	MPCR
Bafadé A.Mourtala	MPCR
Youra Boukar	IDDH
Mme Chékaraou Hadizatou	CNDH
Mr Mohamed Abdou Kaoua	CNDH
Hassane I.Abdoulaye	CNDH
Maïga Sidi.M	CODDEA
Illo Maman	ADDC/Wad
Abdou Boukar	ADDC/Wad
Issa Garba	Agir .Niger
Hamidou Alkali Nouhou	CNDH
Samaïla M.Bachir	CNDH
Younoussi Abdourahamane	ROTAB
Abouba Hassane Omar	CNDH
Ibrahim Mariama	CNDH
Illiasou Boubacar	ROTAB
Awal Oumarou	PNUD
Hassane Boukar	AEC
Mamane Kaka Toudou	AEC
Sanoussi Maman	Point focal zinder

Abdouwahidou Boubacar	CONIDE.Nig
Yacouba Kalifa	CNDH
Ibrahim Abdoul Nasser	RODDHD
Yodor Grace-Lucky	CNDH
Aissata awadoum	Point focal T
Tchiari Falamata Sountal	P.R.Congaf
Sborgi Enrico	Del.Union
Mariama Tinni	CNDH
Mme Habibou Mariama	CNDH
Boubacar Babaoua	CDTN
Amadou Amadou	AREN
Magagi Yacouba	RODADHD
Abdou Idé	Point foal Dosso
Adamou Kondo	CNDH
Alichina Amadou	CNDH
Chékaraou Maâzou	CNDH
Manou Nabara	CONIDE
Hassane Atamo	DSME/MSP
Wada Nafiou	RONI DDEDH